

MINISTERE DU COMMERCE,
DE L'INDUSTRIE ET DE
LA PROMOTION DES PME



REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union – Discipline – Travail

MINISTERE D'ETAT,
MINISTERE DE L'AGRICULTURE
ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

MINISTERE DU BUDGET
ET DU PORTEFEUILLE DE L'ETAT

N° 002 /MCIPPME/MEMINADER/MBPE-2023

Abidjan, le **18 SEP. 2023**

AVIS AUX IMPORTATEURS ET EXPORTATEURS

Objet : Suspension à titre conservatoire des exportations du sucre jusqu'au 31 décembre 2023.

Le Ministre du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME, le Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural et le Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat portent à la connaissance des usagers du Commerce Extérieur que, dans le cadre de la lutte contre la cherté de la vie et en vue d'assurer l'approvisionnement régulier du marché national, l'exportation du sucre sous toutes ses formes est suspendue, à compter de la date de signature du présent avis, pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2023.

Tout manquement à cette disposition est passible de sanctions prévue par la loi relative à la concurrence.

LE MINISTRE D'ETAT,
MINISTRE DE L'AGRICULTURE
ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

Kobenan Kouassi ADJOUANI

LE MINISTRE DU COMMERCE,
DE L'INDUSTRIE ET DE
LA PROMOTION DES PME

Souleymane DIARRASSOUBA

LE MINISTRE DU BUDGET
ET DU PORTEFEUILLE DE L'ETAT

Moussa SANOGO

Ampliations :

- o PRIMATURE
- o MCIPPME/CAB
- o MEMINADER/CAB
- o MBPE/CAB
- o DOUANE
- o CCESP
- o GUCE-CI
- o SACO GUA
- o BIVAC-SCAN
- o FNSCI
- o UGECI
- o CGECI
- o CCI-CI
- o CCI-CI